

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2018.

**Etaient présents** : Christian LAMBLIN, François ROUET, Jacques BEAUMONT, Danielle DAISER, Angelica BOVELLO, Patrick HAGARD, Henri de COSSE BRISSAC, Ghislain JONNART

**Pouvoirs** : Paula BROUMAULT pour Christian LAMBLIN

**Absents** : Shirley CARRAUD, Herveline PIKE, Philippe WACH, Frédéric AUGUSTIN, Saliha GUETIENNE, Béatrice BOSCOQ

**Secrétaire de séance** : Danielle DAISER

### **Monsieur le Maire,**

Fait part aux conseillers présents du courrier reçu du SE60 au sujet de l'appel à projet pour 2018 concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics.

A aujourd'hui, la commune n'est pas intéressée mais le Conseil Municipal prend bonne note des possibilités offertes pour le cas où des travaux concernés par cette aide venaient à être programmés.

### **Monsieur le Maire,**

Informe les conseillers municipaux présents des mesures à prendre dans le cadre de la protection des données et notamment de désigner un délégué chargé de cette opération et pour se faire, donne connaissance de la proposition de l'Adico disposée à prendre en charge cette mission.

Après débats à l'unanimité des membres présents ou représentés, les conseillers municipaux décident d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposées par l'Adico, ainsi que d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Le Conseil Municipal,**

Compte tenu de l'image positive pour la commune d'avoir parmi ses jeunes sportifs un inscrit aux championnats du monde de BMX qui se déroulent en Azerbaïdjan, décide d'allouer à ce dernier une subvention de 500 € pour payer son déplacement à cette occasion.

Cette somme sera débitée sur le budget 2018 de la commune et versée à l'intéressé sur justificatif de son déplacement et des frais de transport afférents.

### **Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire décide de renouveler le contrat de l'animatrice scolaire à compter de la rentrée de septembre prochain.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide que la commune prendra à sa charge 1 € sur le montant du repas pris à la rentrée de septembre 2018. A l'occasion de ce débat, Monsieur le Maire fait part de l'information par laquelle l'institut Saint Dominique ne serait plus en mesure d'accueillir nos enfants à compter de septembre 2019.

### **Monsieur le Maire,**

Sollicite Monsieur le Président de l'Association Syndicale de l'allée de la Ramée à Montaby à propos du transfert sans conditions des voiries à la commune. Ce dernier informe les membres du conseil qu'une réunion du comité syndical est prévue à ce sujet pour le 13 juillet prochain et que la commune sera bien entendu tenue informée des conclusions issues de cette réunion.

### **Monsieur le Maire,**

Pour faire suite à son courrier en date du 11 juin 2018 adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis par lequel il s'associait à ses collègues des communes concernés par le passage des poids lourds hors desserte locale dans leur agglomération via la CD 922 souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur le sujet.

Après débats et à l'unanimité des présents ou représentés, les conseillers formulent le souhait que la traversée de Mortefontaine soit effectivement interdite aux poids lourds hors desserte locale et ce au plus tôt compte-tenu des risques encourus notamment par les 1200 élèves du collège-lycée de la commune.

### **Monsieur le Maire,**

Donne à la connaissance de l'assemblée le courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise au sujet de la création des communes nouvelles.

Mortefontaine n'étant pas intéressée par une éventuelle fusion, Monsieur le Maire rappelle que de toute façon si cela avait été le cas, une telle fusion ne pourrait avoir lieu avant les élections municipales de 2020.

### **Monsieur le Maire,**

Fait le point sur les travaux prévus d'ici fin 2018 à savoir :

- Lancement en octobre de la rénovation de la mairie
- Réfection des trottoirs et bordures rue Gérard de Nerval
- Pose d'un nouveau tapis d'enrobés rue de l'église
- Elargissement du virage en sortie de la commune direction Thiers /Thève
- Peinture aux écoles et à la salle multifonction
- Remplacement des lanternes de l'éclairage public rue du Val par de l'éclairage Leds

### **Le Conseil Municipal,**

Donne son accord à la création d'une nouvelle régie de recette pour toute les manifestations facturées et payantes (location de la salle multifonctions, soirée dansante, brocante, etc...) et propose à Monsieur le Maire de confier cette régie à Madame Jacqueline WOJTOWICZ avec pour suppléante Madame Virginie WACH.

**Le Conseil Municipal,**

Accepte l'offre du SE60 pour participer au financement de l'éclairage public rue du Val et prend acte des conditions de financement soit un montant de 9 237.19 € à la charge de la commune pour un montant des travaux hors subvention de 23 799.51 €

**Le Conseil Municipal,**

Prend note du taux d'évolution de l'indice des prix observés entre avril 2017 et avril 2018 soit 1.36 % mais aussi que l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2017 avait été maintenue au montant de celle fixée en 2016. Après débat, le conseil municipal souhaite que pour 2018, le montant de cette indemnité reste fixé à celle de 2017.

**Monsieur le Maire,**

Informe les conseillers qu'il lui semble nécessaire de faire procéder sur les trois prochaines années au relevé des chemins ou voiries communales et de leur emprise notamment pour tenir compte des éventuels changements intervenus lors du dernier remembrement de la commune. Pour cela, il charge ses deux adjoints et le conseiller municipal délégué en liaison avec lui-même de procéder dès cette année au relevé des chemins de l'orme, de la voirie des Roulier, de la route de Beaumarchais et de la rue du Val hors agglomération.

Pour extrait certifié conforme le 20 juin 2018

Le Maire,

Christian LAMBLIN